

tres du Roi,] et faisons des vœux pour que désormais les hommes qui se prétendent gouvernementaux par excellence ne l'oublient plus....

» La majorité électorale s'est prononcée pour la conversion; le ministère a déferé ce jugement à la pairie; la pairie va le casser et rien ne bronchera, et la majorité électorale se taira; elle ne rejettera point le budget, elle ne fera point d'adresse insurrectionnelle; elle recevra modestement la leçon qu'elle s'est présomptueusement attirée, et la France applaudira à la sagesse de la chambre des pairs ainsi qu'à la résolution du ministère Molé. Dites-moi, grands écrivains de la démocratie parlementaire, était-ce la peine de faire tant d'articles, tant de brochures, tant d'invocations aux 221?... »

» Maintenant, pour consolider entièrement la monarchie constitutionnelle de juillet, il reste un grand pas à faire. Elle vient d'être raffermie par un verdict de la Pairie qui a fait rentrer dans son niveau la démocratie parlementaire qui débordait de toute part. — Pour achever l'œuvre, il faudra que dans quelque grande occasion la couronne agisse elle-même, pour elle-même et par elle-même. Il faudra qu'aux empiétements du pouvoir populaire, la royauté ait un jour la fermeté d'opposer le refus de sanction, le veto solennel que la Charte lui a textuellement conféré. Un jour que la chambre électorale aura dit mal à propos : *Je veux*, il faudra que la couronne réponde *et moi je ne veux pas!*

» Alors la monarchie de la Charte ne sera plus un vain mot et la liberté constitutionnelle sera fondée en France. »

19 juin 1838.

NOTE H.

Courrier de Bordeaux, 26 juillet 1838.

« En attendant, remarquons bien, et l'opposition ne s'y est pas trompée, car plusieurs de ses journaux en ont fait l'observation, que le gouvernement, tout en désavouant les principes de M. Fonfrède dans les journaux les met en pratique dans les faits, autant que les circonstances le lui permettent. C'est précisément par là qu'il a pris la force de résister au mouvement désorganisateur qui menace le pays; à mesure que ce mouvement se prononcera davantage, le gouvernement sera bien obligé, s'il ne veut périr, de s'avancer de plus en plus dans cette voie où la session dernière vient de le placer. »